

ESQUISSES

n°36
02



**PRIX ET
DISTINCTIONS 2025**
**PRÉVENIR
LES CONFLITS
D'INTÉRÊTS**



Nouveau régime d'union parentale



Actuellement au Québec,
42 % des couples vivent en **union de fait**
et **65 %** des **enfants** naissent hors mariage*.

Pour assurer un traitement équitable à ces enfants et protéger leurs droits, le ministère de la Justice du Québec met de l'avant le **nouveau régime d'union parentale** (projet de loi no 56), qui a été adopté dans le cadre de la Loi sur la réforme du droit de la famille et qui entre en vigueur le **30 juin prochain**.

Ce nouveau régime a-t-il un impact sur vous ou vos proches? Quels sont les éléments du patrimoine familial qui sont concernés? Y a-t-il des dispositions pour le conjoint survivant en cas de décès?

M^e Anik Bellemare et **M^e Catherine Cloutier**, deux notaires de notre équipe fdp Gestion privée, vous expliquent les éléments de base de ce nouveau régime.



Anik Bellemare
LL. B., D.D.N.
Notaire



Catherine Cloutier
LL. B., D.D.N.
Notaire



Écoutez notre
webinaire en direct
ou en rediffusion



Lundi le 16 juin, à 19h
disponible en rediffusion ensuite



30 min, suivi d'une période
de questions de 15 min

ESQUISSES

vol. 36, n° 2
été 2025

ÉDITORIAL

- 7 Travailler avec l'IA : responsabilité et transmission

actualités

BRÈVES

- 8 Résistance des couvertures à l'arrachement au vent : les règles mises à jour
8 L'OAQ obtient gain de cause contre un fraudeur
9 Adoption du Code de construction du Québec 2020

NOTES DE LA DIRECTION

- 10 Plan stratégique 2025-2028 : un élan dans la continuité

L'OAQ SUR LA PLACE PUBLIQUE

- 12 L'OAQ au congrès de la COMBEQ
13 Colloque L'architecture face aux crises logement+climat : un appel à l'action

en couverture

- 16 L'intelligence artificielle s'invite dans l'architecture

prix et distinctions 2025

- 23 Distinctions
24 Prix d'excellence en architecture

aide à la pratique

BUREAU DE LA SYNDIQUE

- 27 Relation architecte-fournisseur : prévenir les conflits d'intérêts

CARNET D'INSPECTION

- 28 Consortiums : des rappels importants!

CAPSULE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

- 30 Compte rendu de réunion de chantier : un outil à ne pas négliger

- 32 TABLEAU DE L'ORDRE

ÉDITORIAL

- 34 Bye-bye les architectes ?



▲ En couverture : photos générées par Deep AI à partir de cette requête : « Peux-tu me créer une photo de bibliothèque publique. Je veux que la photo illustre un projet architectural osé, audacieux, original. Je veux que l'originalité du projet que tu me suggèreras transparaisse dans les formes, les matériaux utilisés et dans les couleurs. La bibliothèque doit être réaliste mais pas nécessairement réalisable. »

ESQUISSES

Magazine de l'Ordre des architectes
du Québec (OAQ)

MISSION Le magazine *Esquisses* a pour but d'informer les membres de l'OAQ des conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et des services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, les méthodes et les services faisant l'objet d'annonces publicitaires dans *Esquisses* ne sont ni approuvés, ni recommandés, ni garantis par l'Ordre.

RÉDACTRICE EN CHEF Sylvie Lemieux

CONSEIL ÉDITORIAL Christine Lanthier

COORDONNATRICE DE LA PRODUCTION Manon Valente

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO Le bureau de la syndique, Michaël Deslauriers, l'équipe de l'inspection professionnelle, Christine Lanthier, Sylvie Lemieux, Jean-François Venne.

ARCHITECTE À LA RELECTURE Ange Sauvage

RÉVISEURE Stéphanie Lessard

CORRECTRICE D'ÉPREUVES Stéphanie Lessard

CONCEPTRICE GRAPHIQUE Amélie Beaulieu (Kokonut Design)

PUBLICITÉ CPS Média inc. | Jacques Galarneau | jgalarneau@cpsmedia.ca | 1 866 227-8414 | poste 311
et AB Marketing | Arianne Charbonneau arianne@abmarketing.ca | 438 869-6269

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS esquisses@oaq.com | **ABONNEMENT** oaq.com/magazine-esquisses/abonnement

DIRECTION ET PERSONNEL DE L'OAQ Rendez-vous à oaq.com, sous l'onglet « L'Ordre »

FRÉQUENCE Quatre fois l'an

TIRAGE 3497 exemplaires (La livraison papier est offerte aux membres de l'OAQ sur demande seulement. La version électronique est offerte au oaq.com.)

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE Imprimé sur du papier Rolland Enviro Satin 100 % recyclé. En comparaison avec une tonne de papier non recyclé, une tonne de ce produit permet d'épargner : 17 arbres / 62 078 litres d'eau / 2 500 kg d'émissions de gaz à effet de serre / 761 kg de déchets solides (données du fabricant)



**Prix du magazine
canadien
B2B: 2024**

Finaliste, catégories
Meilleur éditorial,
Meilleur reportage
spécial et
Meilleur article
de fond : professionnel

WEBINAIRE

Principaux changements au Code de construction du Québec 2020

Un webinaire essentiel pour tous les professionnels du bâtiment qui souhaitent bien comprendre les nouvelles exigences du CCQ 2020.

- **Présenté par : Ian Roberge, architecte.**
- **Quand ? Le 25 juin 2025 de 10h30 à 12h00**



Inscrivez-vous dès maintenant dans votre
Espace membre, section Formation continue.

WEBINAIRE

La définition des besoins par des critères de performance

Vous êtes impliqué dans le processus d'approvisionnement de contrats publics ? Ce webinaire s'adresse à vous : les professionnels responsables de la conception des plans et devis, ceux qui rédigent les demandes d'appel d'offres, ainsi qu'aux personnes participant à l'analyse des demandes d'équivalence.

- **Présenté par : M. Benjamin Charruyer du Bureau de l'inspecteur général (BIG)**
- **Quand ? Le 10 septembre 2025 de 12h00 à 13h30**



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC



Félix Michaud Photographie | Appareil Architecture



FABELTA
systèmes de fenestration

Fabrication, vente et installation de
produits de fenestration innovants depuis **1957**

Licence RBQ: 2167-5780-99. Permis itinérant: 117828.

www.fabelta.com



Professionnel·le·s en architecture

Profitez de notre meilleure offre bancaire grâce à votre profession
Vous et votre conjoint·e pourriez économiser jusqu'à 1 688 \$ par année*

Découvrez notre offre sur bnc.ca/architecture



Pierre Corriveau ▶
Photo générée par
l'IA Midjourney



Travailler avec l'intelligence artificielle

Responsabilité et transmission

PAR PIERRE CORRIVEAU, PRÉSIDENT*

L'intelligence artificielle est bien réelle. En moins de deux ans, elle s'est invitée dans nos outils, nos méthodes, nos réflexions. Elle n'a pas demandé la permission. L'architecture, comme bien d'autres domaines, est à un tournant. Il est impératif que nous prenions la mesure de cette transformation.

Oui, l'IA peut nous soutenir dans nos tâches. Oui, elle peut nous faire gagner du temps, révéler des tendances, proposer des options, générer des images séduisantes ou des textes bien tournés. Ce n'est plus de la science-fiction : des firmes québécoises intègrent déjà l'IA dans leurs processus, avec enthousiasme ou prudence. Et c'est tant mieux. Une profession qui évolue est une profession vivante.

Mais encore faut-il que cette évolution ne se fasse pas au détriment de ce qui constitue le cœur même de notre pratique : notre jugement professionnel, notre sens critique, notre capacité à faire des choix éclairés dans la complexité. Car si l'IA devient une béquille trop confortable, elle peut aussi atrophier nos compétences.

Quand apprendre devient impossible

Ce que je vois poindre, c'est un risque plus profond, plus insidieux. Celui d'une rupture dans la transmission. Dans bien des bureaux, les tâches que l'on commence à confier à l'IA sont précisément celles que l'on confiait aux candidates et candidats à la profession d'architecte dans le cadre du programme de stage en architecture. Préparer un procès-verbal, résumer un document complexe, produire une première esquisse, tester des hypothèses, compiler des données... Ce sont là des expériences formatrices, essentielles pour apprendre à penser comme un ou une architecte.

Or, une IA peut aujourd'hui exécuter ces tâches avec une redoutable efficacité. Mais elle ne tirera rien de cette expérience – et elle ne deviendra jamais architecte.

Je suis préoccupé. Car si l'IA remplace peu à peu les candidates et candidats à la profession d'architecte dans les bureaux, comment les futures générations apprendront-elles le métier? Sur quoi prendront-elles appui pour développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, leur capacité à intégrer les multiples dimensions d'un projet? L'encadrement des candidates et candidats à la profession n'est pas un fardeau; c'est un acte de transmission. Et c'est aussi ce qui permet à l'architecte en exercice de réfléchir à sa propre pratique, de décortiquer ses choix, d'articuler son savoir. L'apprentissage est toujours mutuel.

Une technologie à mettre sous surveillance

Dans une entrevue récente, Bill Gates affirmait que « les humains ne vont plus faire la majorité des tâches intellectuelles ». Il ajoute : « Ce sont les machines qui les feront. » Ce constat, aussi lucide soit-il, ne peut pas être accueilli avec passivité. Il faut y faire face, le remettre en question, et y opposer une vision.

C'est à nous, architectes, de définir le rôle que nous voulons jouer dans ce nouvel écosystème technologique. Il ne s'agit pas de rejeter l'IA ni de l'adopter les yeux fermés, mais de construire une relation lucide avec elle. Comme nous le faisons avec les candidates et candidats à la profession, nous devons encadrer cette « collaboratrice numérique », orienter son travail, vérifier ses

propositions, assumer la responsabilité des décisions prises à partir de ses suggestions. L'IA n'est pas une orfèvre du sens. Elle peut produire, mais elle ne peut pas choisir. Elle peut aider à concevoir, mais elle ne peut pas comprendre.

C'est pourquoi je crois que chaque architecte doit développer un regard critique sur les outils qu'il ou elle utilise. Comprendre ce que l'IA fait, comment elle le fait, avec quelles limites et sur quelles bases. Refuser la boîte noire. Exiger la transparence. S'interroger sur l'origine des données. S'interroger sur les biais. Et surtout, se souvenir que la responsabilité de toute décision architecturale lui revient entièrement, sans partage.

Au-delà de la pratique quotidienne, il y a un enjeu de société. L'architecture ne se résume pas à une série de tâches optimisables. C'est une discipline de synthèse, de culture, d'éthique. Une profession fondée sur la confiance du public. À nous de nous assurer que cette confiance est renforcée, et non affaiblie, par l'usage des technologies.

L'IA transformera notre métier, c'est certain. Mais elle ne doit pas transformer notre essence. Pour cela, nous devons rester aux commandes. Garder l'esprit ouvert, mais critique. Collaborer, mais encadrer. Innover, mais transmettre.

* Cet éditorial a été rédigé par ChatGPT selon les directives du président, mais sans autre intervention de sa part. L'intelligence artificielle a aussi pris quelques libertés avec sa photo officielle. Pour lire la version écrite sans IA, allez à la page 34.

L'IA transformera notre métier,
c'est certain. Mais elle ne doit pas
transformer notre essence.

Résistance des couvertures à l'arrachement au vent

Les règles mises à jour

L'Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ) a récemment mis à jour son bulletin technique (n° 13) sur la résistance des couvertures à l'arrachement au vent.

On y rappelle notamment que le Code de construction du Québec stipule que: « Pour ce qui est des calculs visés par la partie 4 de la division B, le concepteur doit être un ingénieur ou un architecte spécialisé dans le travail à accomplir¹. »

La couverture n'étant pas considérée comme un élément structural du bâtiment, l'architecte a l'autorisation d'effectuer les calculs de charges de vent. En revanche, les couvreurs et les manufacturiers ne sont pas autorisés à effectuer ni à fournir ces calculs.

Par ailleurs, le choix d'un assemblage de couverture, qui doit résister aux charges de vent applicables, relève de la conception de l'enveloppe, ce qui constitue une activité professionnelle réservée aux architectes.

En conséquence, l'AMCQ considère que le devis pour appels d'offres devrait minimalement comporter les informations ci-dessous, en lien avec la résistance aux charges de vent des couvertures:

- La description des composants de l'assemblage (ou de plusieurs assemblages, le cas échéant), en s'assurant que ceux-ci se retrouvent dans un ou des assemblages qui pourront résister aux charges de vent spécifiques au projet²;
- Les modes d'installation des composants, en s'assurant qu'ils correspondent aux modes d'installation mentionnés dans les assemblages spécifiés;
- La largeur des zones périmétriques.

L'AMCQ offre un soutien technique sans frais aux architectes qui souhaitent se prévaloir de son expertise. ●

➔ Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation technique de l'AMCQ, disponible sur son site Internet au www.amcq.qc.ca.

- 1 Chapitre I - Bâtiment, article 2.2.1.2. - Calcul des structures, section 2.2 du code (Administration).
- 2 L'article 5.2.2.2. du code, *Charges dues au vent*, stipule que « la résistance à l'arrachement sous l'action du vent des couvertures à membrane doit être déterminée conformément à la norme CAN/CSA-A123.21, "Dynamic Wind Uplift Resistance of Membrane-Roofing Systems" » (Méthode d'essai normalisée de la résistance dynamique à l'arrachement sous l'action du vent des systèmes de couverture à membrane). Les devis ne doivent pas contenir de références aux exigences de Factory Mutual, sauf si le bâtiment est assuré par cette société.



Photo: freshidea / Adobe Stock

L'OAQ obtient gain de cause contre un fraudeur

En février 2025, l'OAQ a obtenu un jugement important contre Harbinder Singh. Cet individu a été reconnu coupable de six infractions liées à l'usurpation du titre d'architecte.

Une fraude de grande ampleur

Entre 2020 et 2025, Harbinder Singh s'est présenté comme architecte sans être membre de l'OAQ, induisant ainsi plusieurs clients et clientes en erreur. Il a utilisé le titre de manière abusive dans divers projets de rénovation et de construction dans la grande région de Montréal. Harbinder Singh a également fondé une entreprise, H. Singh & Associates Architect inc., et créé plusieurs profils sur les réseaux sociaux qui, à tort, le présentaient comme architecte. Sa plaque d'immatriculation laissait également croire qu'il exerçait cette profession.

L'enquête a révélé qu'il ne s'était pas qu'approprié illégalement le titre d'architecte, mais qu'il avait également encaissé d'importants honoraires sans jamais mener à terme les travaux promis. Deux victimes ont été particulièrement touchées: l'une d'elles a versé 90 000 \$ pour un projet abandonné, sans compter les frais nécessaires pour remettre le bâtiment en état. Une autre a déboursé 17 500 \$ pour des travaux qui n'ont jamais débuté.

Harbinder Singh a été condamné à verser des amendes totalisant 17 000 \$, soit la sanction minimale de 2500 \$ pour quatre infractions, et 3500 \$ pour deux autres chefs. La juge de la Cour du Québec a justifié ces montants plus élevés par le caractère répétitif des infractions, les répercussions financières importantes pour les victimes et la nécessité de dissuader Harbinder Singh – et toute autre personne – de commettre de tels actes.

Un rappel important pour le public

L'OAQ rappelle au public l'importance de vérifier si une personne est bien inscrite au Tableau de l'Ordre avant de retenir ses services. Les architectes membres de l'OAQ doivent respecter des obligations rigoureuses prévues dans un code de déontologie. Ils bénéficient d'une assurance responsabilité, et des mécanismes de surveillance, tels que l'inspection professionnelle et la formation continue, les encadrent. ●

Adoption du Code de construction du Québec 2020

Suivant l'approbation du Règlement modifiant le chapitre I, Bâtiment, du Code de construction, le Code national du bâtiment (CNB) 2020 modifié Québec est entré en vigueur le 17 avril dernier. Les modifications touchent notamment l'accessibilité des bâtiments, la sécurité des personnes qui les utilisent, la sécurité structurale, la santé des occupants et occupantes ainsi que la sécurité incendie. L'application de la nouvelle version du Code fait l'objet d'une période transitoire de 18 mois. Le CNB 2015 modifié Québec peut donc continuer d'être utilisé pour des travaux de construction ou de transformation qui commenceront avant le 17 octobre 2026. Après cette date, les travaux assujettis devront être conformes au CNB 2020 modifié Québec. ●

Pour obtenir plus d'information :

- ✔ Consultez le décret 437-2025 publié dans la *Gazette officielle du Québec* : bit.ly/DecretCode2020
- ✔ Téléchargez le *Cahier explicatif des principaux changements*, publié par la RBQ : bit.ly/CodeQc2020



Photo: ADD PHOTO / Adobe Stock



ENGAGÉS À ENCOURAGER L'INNOVATION
CRÉATIVE EN ARCHITECTURE

agwaymetals.com

MANUFACTURIER DE REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES DEPUIS PLUS DE 40 ANS



Plan stratégique 2025-2028

Un élan dans la continuité

En mars dernier, le CA de l'OAQ a donné le feu vert à un nouveau plan stratégique triennal. Ce plan s'inscrit dans le prolongement du précédent dans la mesure où la mission, la vision et les valeurs de l'Ordre ont été réaffirmées. Les trois grandes orientations, Accompagner, Transformer et Rayonner, sont également maintenues, quoique raffinées et augmentées d'une quatrième, Renforcer. Voici un aperçu des nouveautés.

◀ Lac-à-l'épave du conseil d'administration de l'Ordre pour définir le nouveau plan stratégique
Photo : Manon Valente



LA
SOIRÉE
DES
GRANDS
2025
A

Le grand rendez-vous de l'architecture engagée !

Jeudi le 13 novembre
Marché Bonsecours
asf-quebec.org/sdga2025



ARCHITECTURE
SANS FRONTIÈRES
QUÉBEC

Sous l'orientation **Accompagner**, l'Ordre vise le soutien professionnel des architectes tout au long de leur carrière dans une perspective de protection du public. De 2025 à 2028, l'Ordre compte notamment bonifier les ressources qu'il leur offre dans des domaines comme la réglementation du bâtiment et la transition socioécologique. Une nouvelle plateforme d'aide à la pratique devrait d'ailleurs voir le jour cet automne.

L'orientation **Transformer** concerne quant à elle l'évolution du rôle des architectes. À moyen terme, l'Ordre souhaite se rapprocher des écoles d'architecture dans l'optique de mieux harmoniser la formation initiale avec la réalité de la pratique professionnelle. L'Ordre entend aussi faire adopter des mécanismes pour donner tout son sens à la notion de responsabilité conjointe et solidaire dans le domaine de la construction.

Sous **Rayonner**, il est question d'influencer les instances et le public pour valoriser la compétence des architectes en matière d'amélioration des conditions de vie. L'accent sera mis sur les relations gouvernementales dans les années qui viennent.

Renforcer touche le capital humain et le fonctionnement de l'Ordre. Rétention et attraction du personnel, accroissement de la sécurité informatique et modernisation de la base de données sont au programme.

Ce plan stratégique est le fruit de 12 mois de réflexions, auxquelles ont participé le CA, la direction, le personnel et le comité stratégique de l'Ordre, sous les auspices des consultants et consultantes de la firme Arsenal Conseils. ●

On peut en prendre connaissance sur le site de l'OAQ à oaq.com/ordre/gouvernance/plan-strategique-2025-2028/



◀ Lac-à-l'épaulé du conseil d'administration de l'Ordre pour définir le nouveau plan stratégique
Photo : Manon Valente

Dossiers traités par le CA lors des réunions des 14 février et 21 mars 2025

Nominations

Le conseil d'administration (CA) a procédé aux nominations suivantes:

- Comité d'admission: Karine Faucher-Lamontagne;
- Comité d'audit: Pierre Hamel;
- Comité de gouvernance et de ressources humaines: Jean LeBel.

Le CA a confirmé le renouvellement du mandat de Laurent Mercure pour une période de trois ans au sein du CA du Regroupement des ordres d'architectes du Canada.

Affaires administratives

Le CA a adopté une nouvelle infrastructure de rémunération globale des membres de son personnel. La Politique de rémunération a été mise à jour et entérinée lors de la réunion du 21 mars, et elle est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2025.

Le CA a adopté le plan d'effectifs, la grille des tarifs et des frais administratifs ainsi que le budget 2025-2026.

Pratique professionnelle

Conformément au Règlement sur l'inspection professionnelle des architectes (A-21, r. 10.2), le CA a adopté le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession (PSG) 2025-2026.

Affaires d'assurance

Le CA a donné son aval au maintien du tarif de la prime de base à 29 \$ pour l'exercice 2026-2027.

Pour l'exercice 2025-2026, le CA a consenti à ce que le taux de la prime de la police complémentaire soit majoré de 4,5 % ainsi qu'à ce qu'une surtarification de 10 % soit applicable aux honoraires liés aux bâtiments du groupe C – Condo. Ces deux dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2025.

Au cours de cette même réunion, le placement du traité de réassurance pour l'exercice 2025-2026 a également été approuvé. ●



L'OAQ au congrès de la COMBEQ

Une délégation de l'Ordre s'est rendue les 10 et 11 avril dernier au Congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), qui se tenait à Québec.

Il s'agissait d'une première participation de l'OAQ au salon des exposants. Les membres de cette équipe ont ainsi pu échanger avec des représentantes et représentants municipaux sur l'application de la Loi sur les architectes, faire connaître les outils de l'Ordre destinés au milieu municipal et discuter des défis et enjeux rencontrés sur le terrain.

Patrimoine religieux et habitation

Le président de l'OAQ, Pierre Corriveau, a participé le 31 mars dernier à une rencontre portant sur l'utilisation de bâtiments religieux à des fins résidentielles.

Cet événement, tenu à l'initiative de la ministre responsable de l'Habitation, France-Élaine Duranceau, a rassemblé à Joliette, dans les locaux de PAX Habitat, diverses parties prenantes du milieu: architectes, promoteurs immobiliers, membres de congrégations religieuses et autres intervenants et intervenantes. Ensemble, ces personnes ont discuté des meilleures pratiques de reconversion du patrimoine religieux ainsi que des défis techniques et sociaux que posent ces projets dans un contexte de crise du logement. ●

L'église de Saint-Adolphe-d'Howard a été construite en 1914.
Photo : Maxime Bouffard

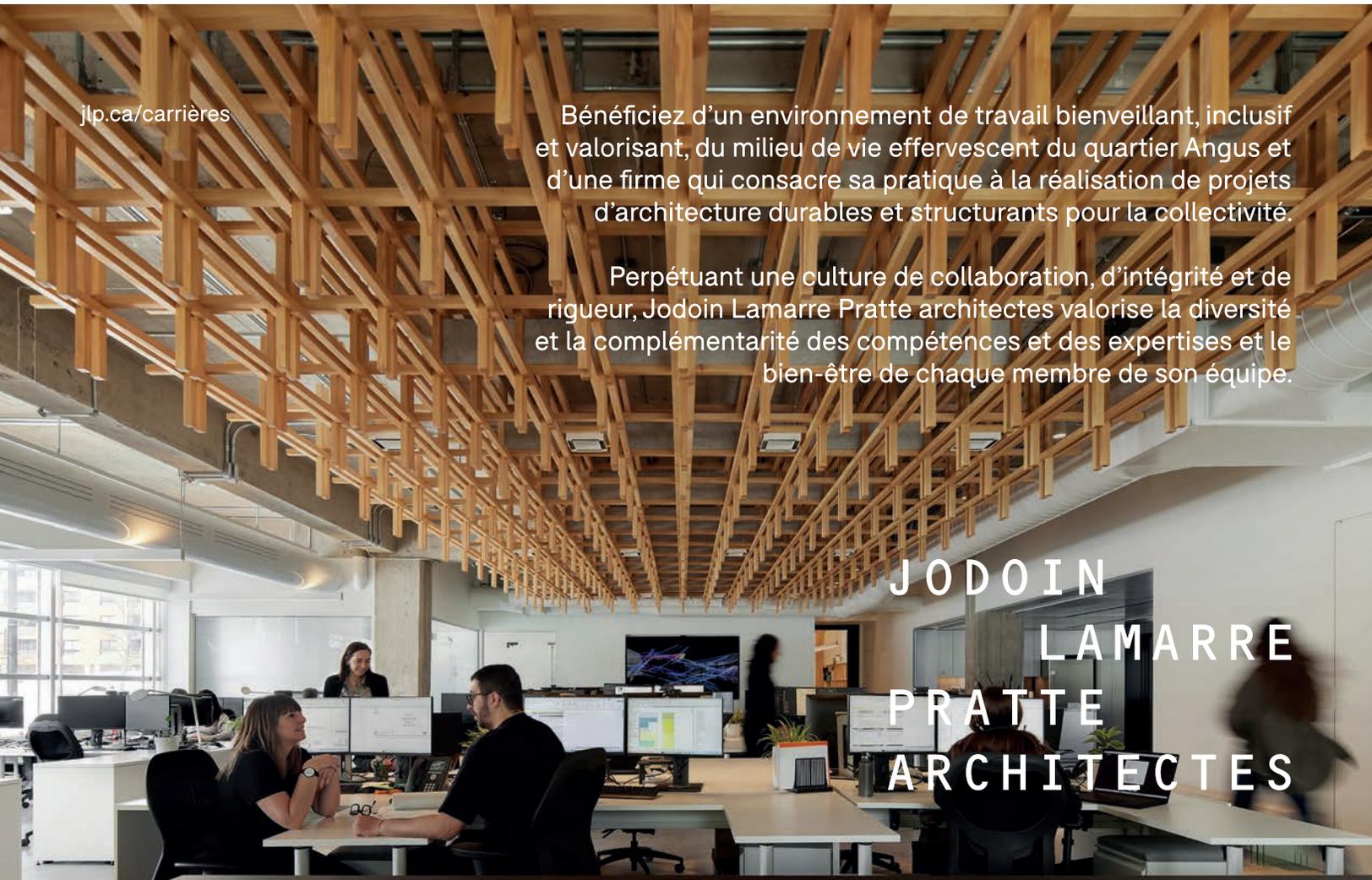


jlp.ca/carrières

Bénéficiez d'un environnement de travail bienveillant, inclusif et valorisant, du milieu de vie effervescent du quartier Angus et d'une firme qui consacre sa pratique à la réalisation de projets d'architecture durables et structurants pour la collectivité.

Perpétuant une culture de collaboration, d'intégrité et de rigueur, Jodoin Lamarre Pratte architectes valorise la diversité et la complémentarité des compétences et des expertises et le bien-être de chaque membre de son équipe.

JODOIN
LAMARRE
PRATTE
ARCHITECTES



Colloque L'architecture face aux crises logement+climat

Un appel à l'action

Le 19 mars 2025, le colloque L'architecture face aux crises logement+climat a réuni plus de 200 personnes pour explorer des pistes de solution concrètes concernant les menaces qui pèsent sur l'habitation.

PAR SYLVIE LEMIEUX

Plus de doute, le milieu architectural est mobilisé. Organisé par l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ), l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) et le laboratoire pre[FABRICA]tions de l'UQAM, l'évènement avait pour ambition de démontrer la valeur ajoutée des architectes dans la conception de logements abordables, durables et de qualité.

Crises multiples, réponse systémique

Dès la première présentation, le ton était donné: il ne suffit plus d'innover à la marge. Annie Levasseur, directrice scientifique du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC) et de l'Institut Adapt, a rappelé qu'en 2024 le réchauffement climatique a franchi le +1,6 °C au-dessus des niveaux préindustriels et que les effets continueront de se faire sentir pendant deux décennies même si les émissions cessaient immédiatement. Une refonte profonde des modèles économiques et résidentiels s'impose, selon elle.

Les impacts conjoints du climat sur la santé publique et le logement ont également été soulignés par David Demers-Bouffard, conseiller scientifique de l'Institut national de santé publique. Il a attiré l'attention sur les conséquences de logements inadaptés – mal isolés, humides, mal ventilés – sur la santé mentale et physique des populations vulnérables. La précarité résidentielle, exacerbée par la hausse moyenne des loyers (+75 % en 20 ans), oblige de nombreux ménages à s'éloigner des centres urbains, minant leurs réseaux sociaux et leur qualité de vie.

Ces deux spécialistes appellent à «construire moins, mais mieux»: densifier intelligemment, éviter l'étalement urbain et intégrer la résilience climatique dès la conception. Ces enjeux doivent être pensés ensemble, avec cohérence et vision à long terme, selon le duo.

Vers une urbanisation plus responsable

«Construire vite ne suffit plus», ont renchéri l'experte et les experts du second atelier. Adam Mongrain, directeur – Habitation à Vivre en ville, a présenté les grandes lignes d'un rapport rédigé par un groupe de travail multidisciplinaire¹. Le document, fort de 140 recommandations, plaide pour que la construction se fasse dans une logique de décarbonation, d'abordabilité et de résilience, en évitant les erreurs coûteuses comme l'étalement urbain en zones inondables.

De son côté, l'architecte Annie Grégoire, de la Société d'habitation du Québec (SHQ), a insisté sur la nécessité d'une action transversale et partenariale. Elle a souligné les efforts du Québec pour accélérer l'innovation dans le secteur, notamment par la construction modulaire

et l'intégration du BIM. Elle a aussi rappelé que chaque territoire – urbain, périurbain, rural – exige une approche adaptée.

Érick Rivard, architecte associé et designer urbain chez Groupe A / Annexe U, a pour sa part prôné une redéfinition de la densification. Il importe selon lui de réutiliser les espaces déjà développés plutôt que d'artificialiser de nouveaux territoires sans connexion aux infrastructures de transport ou aux services de proximité. →



▲ Colloque L'architecture face aux crises logement+climat
Photos : Sylviane Robini

A. et B. Les Pavillons du 49°
 Photo : Studio PERCH architecture

C. Val-Martin, Laval (pôle communautaire)
 Illustration : Aedifica

D. Le Quartier Maritime de Rimouski
 Illustration : Provencher_Roy



A



B



C



D

Exemples innovants

Le colloque a permis de mettre en lumière des projets qui incarnent de nouvelles approches en matière de logement abordable et durable :

• Les Pavillons du 49° à Chibougamau

À l'aide d'une quarantaine de modules en bois massif CLT entièrement préfabriqués, ce projet a permis la création de 20 logements assemblés sur site en seulement quatre jours. Fruit d'une collaboration entre Nordic Structures et Studio PERCH architecture, il illustre les avantages de la construction modulaire : réduction des délais, efficacité logistique et finition de qualité.

• Le Quartier Maritime de Rimouski

Porté par la Société de développement Angus, ce projet prévoit 328 logements locatifs en bordure du fleuve Saint-Laurent. Il privilégie la préfabrication partielle avec des panneaux de béton et une structure légère en acier autoportante. Visant une performance énergétique supérieure aux normes, il inclut des espaces communs favorisant les interactions sociales et des appartements adaptables grâce à des parois coulissantes. La livraison des premières unités est prévue à la fin de 2026.

• Val-Martin à Laval

Cette requalification transforme un ensemble immobilier social vieillissant en un milieu de vie durable et intégré comptant 357 logements sociaux et communautaires. L'objectif est de créer un milieu ouvert, articulé autour d'un pôle communautaire structurant. Il s'agit d'une collaboration entre Bâtir son quartier, l'Office municipal d'habitation de Laval, la Ville de Laval et d'autres partenaires. L'investissement atteint environ 375 millions de dollars.

Construction modulaire : leçons d'ici et d'ailleurs

La construction modulaire a été l'un des leviers clés explorés par les participantes et participants.

Mission en Scandinavie

De retour d'une mission au Danemark et en Suède, l'architecte Laurent McComber, de la firme L. McComber – architecture vivante, a fait part de ses observations sur les pratiques nord-européennes. L'écart est frappant : en Suède, 80 % des maisons unifamiliales sont construites de façon modulaire, contre seulement 6 % au Québec. Il a cité l'exemple de l'usine Lindbäcks, capable de produire jusqu'à sept logements par jour, grâce à un procédé hautement automatisé. Cette dernière allie productivité et créativité grâce à un système flexible guidant les architectes sans standardiser leurs idées. Ses modèles montrent qu'il est possible de produire en série sans sacrifier la qualité architecturale.

La filière modulaire au Québec

Au Québec, la construction préfabriquée gagne quand même du terrain. Selon l'architecte Cassandra Bonneville, du fabricant d'habitations usinées Les Industries Bonneville, les bâtiments modulaires atteignent aujourd'hui six étages avec des niveaux de qualité équivalents à ceux de la construction traditionnelle. Charles-Alexandre Rioux, directeur des opérations de la division de construction modulaire du Groupe Rioux, constructeur de l'est du Québec, a insisté sur l'importance d'une approche collaborative dès les premières phases de conception. La Ville de Montréal, représentée par Clotilde Tarditi, directrice du Service de l'habitation, a évoqué les efforts pour accélérer les processus administratifs, dont la délivrance des permis de construction en 120 jours maximum.

Isabelle Beauchamp, architecte chez Blouin Beauchamp Architectes, a pour sa part insisté sur le fait que la construction préfabriquée ne doit pas rimer avec monotonie.

Malgré tout, des freins demeurent : les normes de construction actuelles sont mal adaptées au modulaire, et la formation des membres de la profession doit évoluer, ont admis les panélistes.

Promise Robotics : automatiser sans standardiser

Alors que l'automatisation reste encore marginale dans la construction, Promise Robotics propose un procédé flexible, capable de s'adapter à la variabilité des projets résidentiels. Selon Ramtin

Les bâtiments modulaires atteignent aujourd'hui six étages avec des niveaux de qualité équivalents à ceux de la construction traditionnelle.

Attar, cofondateur et PDG de l'entreprise albertaine, sa technologie permet désormais de construire une maison unifamiliale en six heures, un duplex en une journée, et un immeuble de 64 unités en seulement 14 jours, et ce, sans générer de déchets.

Sa plateforme robotique, dotée d'une intelligence artificielle, interprète des plans et coordonne des centaines de microtâches exécutées par des robots.

Si la démonstration de Promise Robotics a suscité l'enthousiasme, elle a aussi soulevé plusieurs interrogations sur le rôle des concepteurs et conceptrices, les coûts pour les petites entreprises de construction et l'intégration aux pratiques existantes.

Une collaboration interdisciplinaire essentielle

Un panel animé par Érick Rivard a mis en lumière l'importance de la collaboration entre architectes, manufacturiers, ingénieurs et ingénieurs et donneurs d'ouvrage pour moderniser les pratiques de l'industrie. Pascal Castonguay, directeur général de l'expertise, de la construction et de la rénovation à la SHQ, a présenté une démarche favorisant les consortiums pluridisciplinaires pour concevoir des logements modulaires de qualité. Cette dernière s'appuie sur la récente Loi visant principalement à diversifier les stratégies d'acquisition des organismes publics et à leur offrir davantage d'agilité dans la réalisation de leurs projets d'infrastructure, qui privilégie la juste valeur plutôt que le prix le plus bas dans l'attribution des contrats publics.

Serge Côté, délégué de l'Association des manufacturiers de bâtiments modulaires du Québec, a souligné l'importance d'une compréhension mutuelle entre les disciplines pour assurer l'efficacité des projets. Le rôle traditionnel de l'architecte comme maître d'œuvre doit s'adapter au contexte du modulaire, qui comporte des contraintes spécifiques de transport, de dimensions, de poids, d'assemblage et de levage, a-t-il soutenu.

Enfin, Sara Rankohi, professeure au Département de management de l'ESG UQAM, a exposé les avantages du mode de réalisation de projets intégrés (RPI).

Cette approche nécessite toutefois une rupture avec les pratiques linéaires traditionnelles. L'ensemble des membres de l'équipe – architectes, ingénieurs et ingénieurs, constructeurs – doivent s'investir dès les premières phases du projet, avant même le début de la conception. Les RPI permettraient non seulement d'accélérer les projets de construction, mais aussi d'améliorer leur performance environnementale en réduisant les pertes de matériaux, les erreurs de construction et la durée des chantiers.

Le panel a toutefois soulevé des questions importantes concernant la propriété intellectuelle et la responsabilité professionnelle dans ces nouveaux modèles collaboratifs, soulignant la nécessité d'une évolution des pratiques et du cadre réglementaire.

Entre urgence et vision à long terme

En clôture, Pierre Corriveau, président de l'OAQ, et Marc-André Maillé, administrateur à l'AAPPQ, ont rappelé que la préfabrication n'est pas une solution miracle à la crise du logement, puisqu'il existe de nombreuses autres avenues, incluant la réutilisation, la réduction et la reconversion du bâti existant.

Dans le contexte du développement de la construction modulaire, Marc-André Maillé a particulièrement insisté sur l'importance pour toutes les parties prenantes du milieu de comprendre les rôles, les responsabilités et les contraintes de chacun et chacune. Les industriels ont des impératifs économiques et techniques, tandis que les architectes ont des responsabilités professionnelles et déontologiques. La compréhension mutuelle sera le fondement d'une collaboration fructueuse, selon lui.

Pierre Corriveau a également invité les architectes à s'engager non seulement à titre professionnel, mais aussi à titre citoyen afin de faire rayonner leur discipline et de corriger les perceptions erronées du public sur leur métier. ●

1 Plan détaillé pour améliorer le nombre et la qualité des logements, Groupe de travail pour l'habitation et le climat, 2024

l'intelligence _ artificielle _s'invite _dans l'architecture _

Les architectes laissent l'intelligence artificielle (IA) entrer doucement dans leurs bureaux. Encore en phase d'exploration, la profession cherche à profiter de ses avantages, tout en s'inquiétant de voir l'originalité de son travail diminuer... ou de se faire remplacer. PAR JEAN-FRANÇOIS VENNE

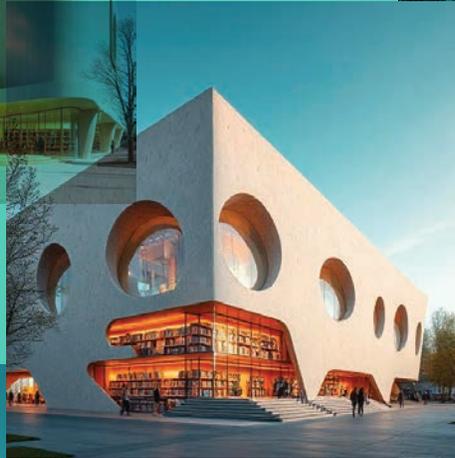
Photos générées par Deep AI, à partir d'une requête de l'équipe de rédaction, pour les besoins de cet article



Les architectes n'ont pas échappé au bouleversement qu'a représenté le lancement de l'outil d'IA générative ChatGPT à la fin de 2022. Le logiciel a été essayé par un million de personnes en cinq jours et compte désormais 180 millions d'utilisateurs et utilisatrices chaque mois. « ChatGPT nous a confrontés au fait que l'IA était maintenant facilement accessible et que nous devions accélérer notre réflexion quant à son utilisation », confie Claude Bourbeau, président et associé principal de Provencher_Roy.

Dans les bureaux québécois, des logiciels tels Read AI, Copilot, Adobe Firefly, ChatGPT ou Gemini ou encore NotebookLM (qui permet notamment d'écouter un résumé d'un long document sous forme de baladodiffusion) deviennent omniprésents. Des tâches comme la génération d'un brouillon de texte ou d'un courriel, la rédaction d'un procès-verbal, l'identification des principaux points d'un appel d'offres, la recherche d'informations dans un code du bâtiment ou la traduction de documents sont en voie d'automatisation.





Une intégration progressive

On trouve encore peu de données sur l'utilisation de l'IA en architecture au Québec et ailleurs dans le monde. Le plus récent rapport de l'Institut royal des architectes britanniques (RIBA) sur l'IA donne tout de même un aperçu intéressant de son apport dans des domaines spécifiquement liés à l'architecture. Il indique que 41 % des firmes l'emploient, dont 6 % dans tous ou la plupart de leurs projets¹. Dans la gestion de projet, ces outils contribuent surtout à la production d'offres de services. Du côté de la conception, les

fonctions les plus couramment utilisées sont l'imagerie dans les premières étapes de la création, la conception générative et la conception paramétrique. Dans la conception générative, le logiciel propose des options en fonction d'objectifs généraux, alors que dans la conception paramétrique, l'architecte propose des critères très précis (dimensions, angles, courbatures, etc.), et le logiciel produit des formes géométriques optimisées.

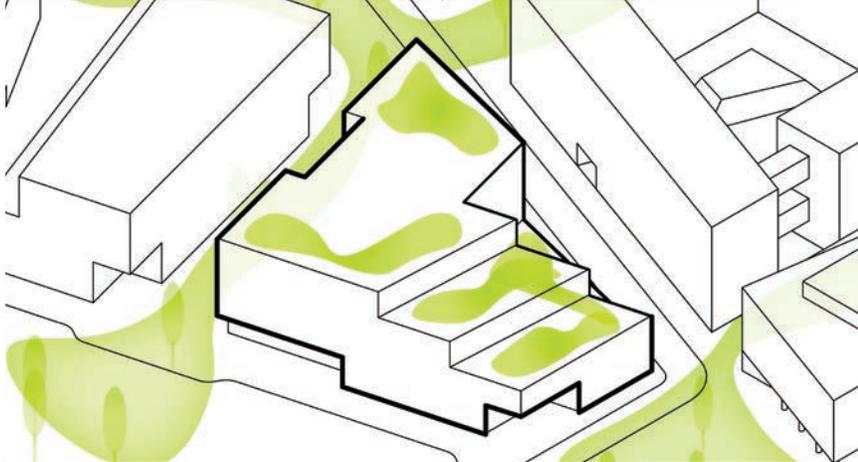
Au Québec aussi, l'IA commence à se tailler une place dans l'architecture. Certains logiciels sont déjà très répandus,

principalement dans les phases d'idéation et dans l'habillage des concepts. C'est le cas, par exemple, de Midjourney, qu'utilise depuis un bon moment Marianne Charbonneau, architecte associée à l'Agence spatiale, située à Québec. Elle se sert également des modules d'extension IA de Photoshop pour améliorer le rendu des images.

« Nous les utilisons surtout pour trouver ou clarifier des idées, mélanger des concepts ou bonifier rapidement des planches d'inspiration, mais ce ne sont jamais des éléments que nous présentons directement à la clientèle, explique-t-elle. C'est vraiment pour stimuler notre créativité. » Pour générer ou améliorer des images, d'autres misent sur Topaz, Stable Diffusion, Twinmotion, Krea ou encore Rodin. →



◀ Images générées par l'IA
Provencher_Roy



L'économie de temps représente bien sûr l'avantage principal, dans un contexte où les échéanciers des projets se resserrent. Mais l'IA peut aussi apporter de la qualité, notamment en facilitant la succession rapide d'itérations de projets. «C'est intéressant, car on peut argumenter avec l'IA, ajoute Stéphane L'Abbé, vice-président et directeur d'atelier d'YHS Architecte, à Longueuil. Nous pouvons remettre en question les solutions ou les idées qu'elle nous propose, mais elle peut faire de même avec les nôtres, ce qui nous pousse à aller plus loin et à rehausser la qualité de nos projets.»

Les architectes accordent une attention croissante aux aspects environnementaux de leurs projets, notamment climatiques. Or, l'IA peut contribuer à analyser

rapidement l'empreinte carbone opérationnelle et le carbone intrinsèque d'un bâtiment. Le projet Phoenix, en Californie, issu d'une collaboration entre MBH Architects, Factory_OS et Autodesk, en représente un bon exemple. L'IA a aidé l'équipe de conception de cet ensemble d'immeubles modulaires de 316 logements à projeter la répercussion des compromis effectués pour atteindre des objectifs comme la réduction des carbonnes opérationnel et intrinsèque, le contrôle des coûts et l'habitabilité. Elle a contribué au choix de panneaux de façade composés de mycélium (l'appareil végétatif des champignons), qui a permis de diminuer de façon draconienne l'empreinte carbone du bâtiment.

«Nous utilisons Autodesk Forma [un logiciel infonuagique qui offre des outils d'intelligence artificielle] pour formuler très rapidement des hypothèses de carbone intrinsèque basées sur des volumétries et des systèmes constructifs, explique Philippe Mizutani, concepteur principal et associé chez Provencher_Roy. On peut aussi l'employer pour mener des analyses d'ensoleillement, de vent, de microclimats, etc. Pouvoir juger nos hypothèses de manière plus concrète et plus rapidement qu'avant affecte forcément notre créativité.»

Dans le sondage du RIBA, 64 % des architectes estiment que l'IA aura un effet positif dans l'atteinte des cibles de carboneutralité, et une proportion semblable croient qu'elle aidera à augmenter la performance des bâtiments.

Prendre le taureau par les cornes

Puisque la vague de l'IA semble inévitable dans leur domaine, des architectes souhaitent avoir voix au chapitre et participer à l'élaboration de ces innovations. Depuis environ un an, le bureau montréalais Atelier L'Abri, dont le personnel compte une dizaine de membres, collabore avec Maket, une société québécoise qui conçoit un modèle de génération de plans architecturaux. Le projet est soutenu par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, par l'entremise de l'organisme à but non lucratif Prompt.

«Si nous ne participons pas au développement des logiciels, nous devons nous contenter de les subir, prévient Nicolas Lapierre, cofondateur d'Atelier L'Abri. Notre collaboration vise à nous assurer que la plateforme en développement servira vraiment les architectes et répondra à leurs besoins et à leurs préoccupations.»

Un premier constat s'impose: plusieurs années de travail seront nécessaires avant qu'un modèle puisse générer des plans comparables à ceux produits par des architectes. Pour l'instant, les équipes d'Atelier L'Abri testent les capacités de

l'algorithme en les comparant au travail que les architectes peuvent accomplir. Alimenté par une vaste base de données de plans, le système reste encore limité dans sa compréhension du processus de conception. L'objectif à ce stade-ci est d'identifier les erreurs récurrentes, qui révèlent les angles morts de l'IA dans la compréhension du cheminement créatif des humains, afin de renforcer l'outil.

« Cela nous oblige à décortiquer notre propre processus de création afin de bien guider le développement de l'algorithme, poursuit Nicolas Lapierre. Une grande part de notre travail repose sur l'intuition et le bon sens, deux notions étrangères au modèle IA. »

Nicolas Lapierre le réitère : les projets de logiciels de génération de plans basés sur l'IA se multiplient, au Québec comme

ailleurs, et touchent directement le cœur du métier des architectes. Ces logiciels seront-ils conçus pour bonifier la qualité et la performance environnementale des projets, ou viseront-ils seulement à accélérer la réalisation et à en réduire les coûts? Nicolas Lapierre invite ses collègues à s'investir pour influencer l'évolution de ces outils.

Sur son site, Maket.AI affirme vouloir démocratiser l'architecture résidentielle en permettant « à n'importe qui de concevoir et de planifier sa nouvelle construction ou son projet de rénovation en quelques étapes faciles » (traduction libre). Cela ne représente-t-il pas un risque pour la profession d'architecte?

Nicolas Lapierre ne s'en fait pas trop. « Des plans vite faits et pas chers, ça existe déjà, tout comme les catalogues de plans

pour faire des *spec homes*, mais ça n'a pas remplacé le travail des architectes, rappelle-t-il. Les algorithmes ne sont pas conçus pour générer de l'originalité par eux-mêmes, c'est l'utilisateur qui peut les amener à contribuer à un projet original et de qualité. »

La peur de se faire remplacer

La première inquiétude qui surgit souvent lorsqu'un domaine voit l'IA y faire son entrée est que cette dernière s'approprie le rôle de sa main-d'œuvre. Dans le sondage mené par le RIBA, plus du tiers des architectes estiment qu'elle entraînera des réductions de personnel d'ici deux ans, tandis que près d'un tiers demeurent indécis. Déjà, 7 % des firmes admettent avoir amorcé des réductions de personnel liées à l'IA. →

Par où commencer?

L'intelligence artificielle (IA) se décline déjà dans une multitude d'outils, dont le nombre ne fera que croître. Les cabinets doivent donc déterminer ceux qui créent réellement de la valeur pour leur pratique et mettre en place un encadrement clair pour en baliser l'usage.

Avant toute chose, les ateliers auraient intérêt à savoir comment l'IA est déjà utilisée au sein de leurs équipes. Ces technologies sont peut-être plus présentes qu'ils ne le pensent. « Nous sommes un groupe assez important, et il est probable que nous ne mesurons pas notre niveau réel d'adoption de l'IA, notamment parmi les plus jeunes membres de notre équipe », reconnaît Claude Bourbeau, président et associé principal de Provencher_Roy.

Autre défi : arrimer le savoir-faire technologique des membres du personnel plus jeunes avec celui des membres qui ont le plus d'expérience afin d'intégrer ces nouvelles pratiques aux processus établis dans l'entreprise. « Il y a beaucoup de fébrilité au sujet de l'IA, ajoute le président. Dans notre prochaine planification stratégique, nous élaborerons un cadre pour guider notre expérimentation en fonction d'objectifs précis. »

Pour éviter la dispersion et garder la maîtrise des coûts, Jean-Nicolas Bouchard, architecte associé de Boon Architecture, une firme de Québec ayant à son service une dizaine de personnes, conseille de bien cerner ses besoins et d'identifier les outils qui

généreront réellement de la valeur pour l'entreprise. Il ne croit pas que les plus petits bureaux sont nécessairement défavorisés, malgré des moyens financiers ou des ressources technologiques moindres. Leur agilité est un atout par rapport aux grands cabinets, souvent plus rigides, considère-t-il. Cette souplesse facilite l'intégration et l'expérimentation de l'IA.

La question des coûts mérite aussi réflexion. Si certains outils sont gratuits, la majorité – surtout les plus performants – exigent un abonnement. « Actuellement, c'est très rentable, car ces outils nous épargnent beaucoup de temps », soutient Ivan Rodriguez, architecte associé de GR7, qui compte 23 employés et employées. Cependant, cette rentabilité pourrait être mise à mal si les agences deviennent trop dépendantes de logiciels issus de monopoles. Les architectes ont souvent déploré, par exemple, les hausses de prix salées des licences du logiciel Revit. Si les logiciels d'IA prenaient la même tangente, les petits cabinets pourraient avoir de la difficulté à suivre. D'où la question soulevée par Marianne Charbonneau, architecte associée à l'Agence spatiale, où une trentaine de personnes sont à l'œuvre : « Est-ce qu'éventuellement, cela pourrait déboucher sur une architecture à deux vitesses, dont l'une serait plus humaine et l'autre plus automatisée ? »

L'IA dans les salles de classe

Relativement à l'émergence de l'intelligence artificielle (IA), les universités adaptent progressivement leur programme en architecture. Elles cherchent à le faire de manière contrôlée, sans sacrifier l'acquisition de compétences traditionnelles.

À l'Université de Montréal, les étudiantes et étudiants en architecture peuvent expérimenter avec l'IA grâce à une série d'exercices structurés afin que la faculté puisse conserver le contrôle sur la façon dont ces outils sont utilisés. Au baccalauréat, l'approche reste simple, avec des plateformes très accessibles comme ChatGPT et Midjourney. À la maîtrise, d'autres outils sont explorés comme ControlNet et Stable Diffusion.

« Nous avons une ligne directrice qui limite l'utilisation de ces outils partout dans le programme, explique le professeur de formation pratique agrégé Thomas Balaban. Il y a des risques par rapport non seulement à la qualité de l'information que ces plateformes proposent et aux droits d'auteurs, mais aussi au danger du plagiat, qui pose problème à l'université. »

Pour lui, il est essentiel que les étudiantes et étudiants développent une autonomie réelle dans leur pratique, tout en apprenant à tirer parti des possibilités offertes par l'IA. Il estime par exemple que celles et ceux de première année, qui possèdent peu de culture architecturale, ont un accès élargi au patrimoine architectural grâce à l'IA. Cela stimulerait leur créativité et leur apprentissage.

« La créativité repose sur trois principes : l'association, l'analogie et l'appropriation, rappelle-t-il. Or, l'IA est très bonne pour appuyer ces démarches. »

Cette crainte monte d'un cran lorsqu'on imagine des IA capables de générer des plans ou de réaliser des études de faisabilité. Dans le résidentiel, par exemple, certaines personnes estiment qu'il suffit de fournir des paramètres de base à une IA pour qu'elle propose des configurations d'habitation prêtes à construire. En France, l'Ordre des architectes estime que la plus-value humaine jouera encore longtemps, mais craint tout de même que la production automatisée de plans issus de l'IA générative réduise le volume d'affaires des cabinets.

Hugues Daly, vice-président – Architecture de la firme montréalaise Ædifica, qui se spécialise justement en habitation, émet de sérieuses réserves vis-à-vis de cette approche. Il rappelle que l'architecte doit tenir compte de plusieurs éléments, parfois contradictoires, comme l'accessibilité universelle, les demandes de la clientèle, les besoins structurels, la mécanique électrique et les programmes de subvention, dont les critères ne sont pas toujours cohérents.

« Ce sont des questions complexes que le professionnel doit trancher, estime-t-il. Si je me retrouve face à un plan généré par un logiciel, plusieurs microdétails risquent de m'échapper. C'est comme regarder un plan fini dessiné par un collègue. Je pourrais ne pas voir les petites erreurs de marge de recul, de dégagement de corridors ou d'ouverture de portes. »

Il ne rejette pas l'IA en bloc : elle peut, selon lui, jouer un rôle utile pour produire un premier jet, fournir des idées ou éprouver des concepts. L'IA peut d'ailleurs avoir une grande utilité dans les tâches moins intéressantes, comme générer des cases de stationnement. Elle peut aussi accélérer certaines analyses de vents, d'ensoleillement ou de consommation d'énergie. Mais il rejette l'idée que la machine puisse se substituer à l'architecte dans la réalisation de plans. « L'IA est là pour nous appuyer dans nos démarches, pas pour nous enlever notre créativité ou nous soustraire à nos responsabilités », croit-il.

Des enjeux éthiques

Comme dans toute profession réglementée, l'IA soulève des questions sur la responsabilité professionnelle. En cas de problème, l'architecte ne peut ni blâmer l'IA ni attribuer la faute à l'éditeur du logiciel : sa responsabilité demeure entière. Il lui faut aussi pouvoir justifier ses décisions et démontrer qu'il ou elle a agi avec prudence et rigueur professionnelle.

Or, l'un des problèmes avec l'IA, c'est que l'on peine souvent à comprendre pourquoi elle émet une proposition précise. C'est le fameux problème de la « boîte noire » : on connaît les données fournies à l'IA et on voit le résultat, mais il est très difficile de suivre le raisonnement algorithmique qui a mené à cette réponse.

À cela s'ajoute un autre écueil : l'IA peut commettre des erreurs, voire carrément inventer des faits inexistantes. « Pour l'instant, je trouve que l'IA reste assez peu fiable, avance Daniel Heno, architecte associé à la firme de Longueuil GR7, qui emploie une vingtaine de personnes. Par exemple, sur ChatGPT, les erreurs sont courantes, donc on doit toujours vérifier et s'assurer que les informations proviennent d'une source fiable. »

Ces préoccupations sont prises très au sérieux en France, où l'Ordre des architectes a récemment mis sur pied un groupe de travail sur l'IA. Parmi ses mandats : cerner les enjeux éthiques et professionnels de l'emploi de ces nouvelles technologies. L'Ordre réfléchit à la meilleure approche d'encadrement. Devrait-elle rédiger une charte du bon usage de l'IA en architecture ? Exiger que son utilisation soit clairement indiquée dans un projet ? Revoir le code de déontologie ? Toutes ces approches, et bien d'autres, sont à l'étude. « Nous sommes au service de l'intérêt public, nous devons donc nous assurer que notre déontologie répond aux défis posés par l'IA », explique Olivier Celnik, conseiller national de l'Ordre des architectes.

Le droit d'auteur constitue un autre sujet de préoccupation de l'Ordre. Dès 2018, l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNSAFA) est montée au créneau après qu'Autodesk eut annoncé le lancement de solutions de conception générative pour la construction. Son algorithme analyse des millions de designs afin de choisir ceux qui correspondent à un contexte ou à un cahier des charges précis. L'UNSAFA a dénoncé un pillage de la propriété intellectuelle des architectes

à l'échelle mondiale. Elle craint aussi une dérive vers une architecture du « remâché », qui ne fait que recycler le passé au lieu d'inventer l'avenir.

« Nous recommandons déjà aux architectes de ne pas entrer leurs données dans des logiciels s'il y a un risque qu'elles soient ensuite reversées dans le domaine public, explique Olivier Celnik. Cocher une case de refus de partage de données ne constitue pas une garantie suffisante. »

Provencher_Roy est bien consciente de ce risque. « Au départ, je souhaitais trouver un concepteur de logiciels qui pourrait nous fabriquer un outil IA qui puiserait uniquement dans nos référents et qui les garderait chez nous, raconte Claude Bourbeau. Mais actuellement, c'est une solution inabordable. »

Le cabinet cherche un point d'équilibre qui lui permettrait de tirer profit de l'intelligence collective pour améliorer sa pratique, sans dilapider son savoir-faire ni affaiblir son identité créatrice. « Cette identité réside dans notre processus et dans la manière dont nous effectuons la synthèse de différents éléments, notamment ceux proposés par l'IA », estime Philippe Mizutani.

Il s'interroge tout de même, dans un contexte où l'architecte peut très bien demander à un logiciel comme Midjourney

de concevoir un bâtiment qui ressemble à une œuvre de l'architecte et urbaniste Zaha Hadid. « Si un logiciel peut simuler facilement le langage associé à une pratique, cela soulève la question de ce qui fonde l'identité et la qualité d'une pratique architecturale, reconnaît-il. Je n'ai pas encore de réponse à cette question. »

Entretenir son savoir-faire

Il n'y a pas qu'au Québec et en France que l'on se questionne sur l'avenir de l'IA dans la profession. Sergei Tchoban, directeur général de la société allemande Tchoban Voss Architekten, est un passionné des esquisses dessinées à la main, une technique qu'il continue d'utiliser malgré le règne d'AutoCAD. Il a même créé une fondation et un musée à Berlin consacrés au dessin architectural. Pour lui, l'enjeu le plus fondamental est le risque que le recours à l'IA engendre une érosion des compétences ou de la force créatrice des architectes.

« Il y a un ascenseur dans le bâtiment où je travaille, mais je prends les escaliers, car ça m'aide à rester en santé, illustre-t-il. C'est la même chose avec l'IA. Si je lui délègue trop de tâches, je risque de perdre des habiletés. »

Il s'inquiète aussi de voir apparaître une architecture un peu fade et répétitive. « En 1910, Walter Gropius a

bouleversé l'architecture européenne en concevant l'usine Fagus, qui rompait avec l'architecture traditionnelle, évoque-t-il. L'IA ne m'apparaît pas capable de produire ce type de rupture. Elle choisit parmi tout ce qui a déjà été construit. » Rappelons que l'usine Fagus a introduit plusieurs fondements importants de l'architecture moderne fonctionnaliste, avec ses murs-verrières et une structure porteuse épurée.

Un certain consensus semble donc s'installer: l'IA peut devenir un outil puissant, à condition d'être conçue pour bien servir les architectes, d'être encadrée de manière éthique et de rester cantonnée à un rôle d'assistance.

Il demeure que l'IA devient rapidement un incontournable dans la profession, estime Stéphane L'Abbé. « Les premiers cabinets qui l'adopteront se démarqueront alors que ceux qui refusent de l'utiliser ou dont les structures rigides en compliquent l'adoption risquent d'en souffrir sur le marché », affirme-t-il. ●

1 RIBA Artificial Intelligence Report 2024.
<https://www.architecture.com/knowledge-and-resources/resources-landing-page/riba-ai-report-2024?srsId=AfmB0oqpmjZCs3IMWSDYIv77ls-x8AlYt8qhtl-M50vQ15HrIFTE0JU>

Comme dans
toute profession
réglementée, l'IA
soulève des
questions sur la
responsabilité
professionnelle.



Apprentissage par renforcement à partir de rétroaction humaine, génération de 42 plans
Photo: Atelier L'abri, Maket

PRIX ET DISTINCTIONS 2025



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Les Prix d'excellence en architecture célèbrent des projets remarquables qui répondent aux défis contemporains avec créativité et durabilité. La sélection 2025 récompense en particulier la conservation de la nature, le dialogue avec le territoire et la densification urbaine à l'écoute du milieu d'insertion.

De plus, comme chaque année, les distinctions honorent des personnalités et des organisations qui ont marqué la profession par leur contribution exceptionnelle.

Découvrez les projets lauréats sur
oaq.com/prix-2025

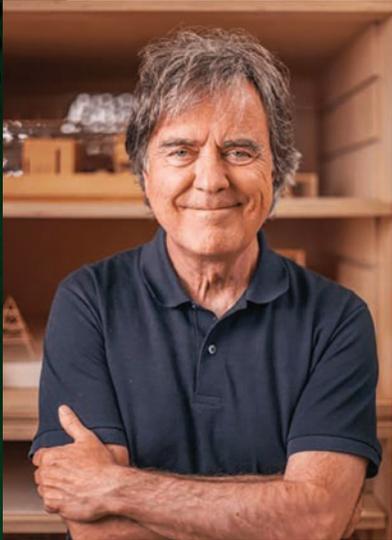
Présentateur



Coprésentateur



DISTINCTIONS



Médaille du mérite 2025
Pierre Thibault



Prix Engagement social 2025
Daniel Paiement et Maude Thériault



Prix Relève en architecture 2025
Atelier L'Abri



Prix Ambassadeur de la qualité en architecture 2025
Groupe Angus
Photo : Olivier Bousquet



Mérite du CIQ
Nathalie Dion
→

PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE



Grand prix d'excellence 2025

Hôtel de ville de Montréal

Beaupré Michaud et Associés, Architectes et MU Architecture

Client : Ville de Montréal
Photo : Raphaël Thibodeau

Lauréats



+ Prix du public

Coop Milieu de l'Île

Pivot : Coopérative d'architecture
Client : Coopérative Milieu de l'Île
Photo : Annie Fafard



Bibliothèque Gabrielle-Roy

Saucier + Perrotte architectes et GLCRM Architectes
Client : Ville de Québec
Photo : Olivier Blouin



École du Zénith

Pelletier de Fontenay et Leclerc architectes

Client : Centre de services scolaire Val-des-Cerfs
Photo : James Brittain / David Boyer



École secondaire du Bosquet

ABCP, Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes et Bilodeau Baril Leeming Architectes

Clients : Centre de services scolaire des Chênes et Société québécoise des infrastructures
Photo : Stéphane Brügger



Habitat Sélénite

_naturehumaine

Clients : Steven Turcot et Sophie Héon
Photo : Raphaël Thibodeau



La Seigneurie coopérative funéraire

ultralocal architectes

Client : La Seigneurie coopérative funéraire
Photo : Paul Dussault



Le Paquebot

_naturehumaine

Client : Antonio Machias
Photo : Ronan Mézière



Maison A

Atelier Pierre Thibault

Clients : Pierre-Luc Dion et Joanie Pinard
Photo : Maxime Brouillet



Nouvel hôtel de ville de La Pêche

BGLA architecture + design urbain

Client : Municipalité de La Pêche
Photo : Stéphane Brügger



Site d'observation des bélugas Putep't-awt

Atelier5 et mainstudio

Client : Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk
Photo : Stéphane Groleau

La gestion privée pour les architectes

Des conseils intègres et objectifs
pour une planification financière réussie.

Assistance dans l'achat ou
la vente d'un bureau

Stratégies fiscales
propres à votre profession

Solutions d'investissement
diversifiées et évolutives

REER collectif
pour vos employés



Contactez un conseiller



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

Actionnaire de fdp
depuis 1986

Relation architecte–fournisseur

Prévenir les conflits d'intérêts

Les architectes, en tant que responsables de la conception d'espaces au service du bien public, doivent veiller à la qualité et à la sécurité des ouvrages qu'ils et elles imaginent. Cela inclut une compréhension rigoureuse des produits et matériaux utilisés, souvent fournis par des tiers. Or cette nécessaire relation avec les fournisseurs est encadrée par des règles éthiques et déontologiques (art. 14, 36, 37, 38 et 41 du Code de déontologie des architectes) visant à préserver l'indépendance professionnelle des architectes et à prévenir les conflits d'intérêts.

La transparence dans la collaboration

Les architectes ont l'obligation de conserver leur objectivité et leur transparence dans leur choix de matériaux et de fournisseurs. Accepter des avantages d'un fournisseur, que ce soit sous forme pécuniaire ou matérielle, peut compromettre l'intégrité professionnelle de l'architecte (art. 14). Par ailleurs, l'article 41 interdit formellement l'acceptation de ristournes ou de tout autre avantage lié à l'exercice de la profession d'architecte.

Maintenir l'indépendance professionnelle

L'indépendance professionnelle des architectes est nécessaire et primordiale. Cela signifie qu'un ou une architecte doit être libre de tout parti pris au moment de conseiller ses clients et clientes. Par exemple, quand un fournisseur l'invite à une formation ou à une visite d'usine, l'architecte doit se poser quelques questions clés:

- ❓ La formation ou la visite est-elle ouverte à un large public ou réservée à un groupe restreint de personnes présélectionnées?
- ❓ Les frais de déplacement ou d'hébergement sont-ils payés par le fournisseur, l'employeur ou le client?
- ❓ Existe-t-il un risque de favoritisme envers ce fournisseur lors de futurs choix de produits?

La réflexion éthique: trois critères

Pour évaluer la justesse d'une interaction avec un fournisseur, l'architecte peut s'appuyer sur trois critères:

La transparence: l'architecte serait-il ou elle à l'aise de rendre publique sa participation à une activité commanditée par un fournisseur?



L'exemplarité: en participant à une telle activité, l'architecte pourrait-il ou elle servir d'exemple positif et impartial pour ses pairs?

La réciprocité: si d'autres fournisseurs étaient au courant de cette interaction, se sentiraient-ils lésés par ce traitement préférentiel?

L'évolution de la déontologie: leçons de la commission Charbonneau

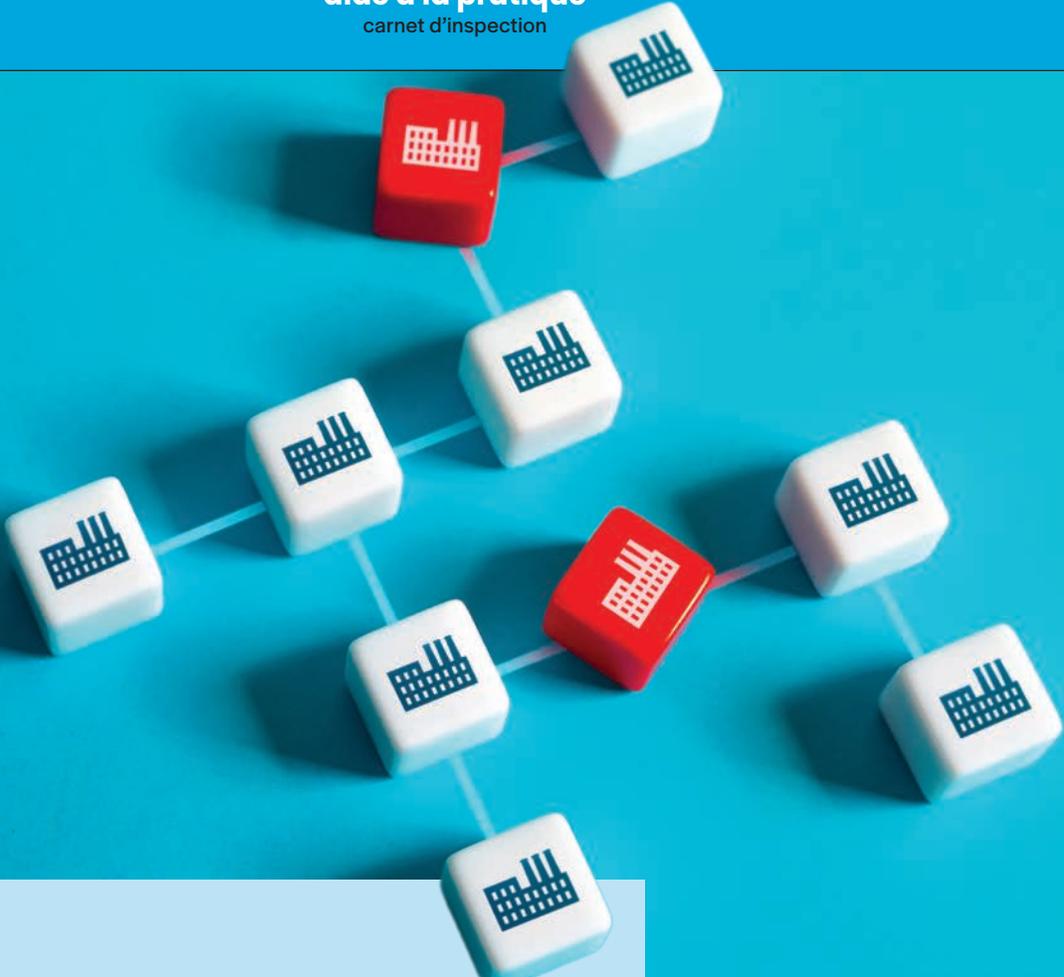
La commission Charbonneau a mis en lumière des pratiques controversées dans l'industrie de la construction, notamment des cadeaux ou voyages offerts à des membres de professions. Bien que de tels comportements demeurent rares, ils rappellent l'importance d'une éthique rigoureuse. Il est donc recommandé aux architectes de privilégier les rencontres dans des contextes neutres et professionnels, comme les conférences ou séminaires, plutôt que lors de repas ou d'événements privés.

Privilégier la neutralité et le respect de tous les partenaires

Pour ce qui est des sollicitations des fournisseurs, les architectes sont encouragés à maintenir une distance professionnelle, à faire preuve de discernement et à garantir un accès équitable à tous les fournisseurs potentiels. Cette approche favorise la confiance non seulement du public, mais aussi celle des autres acteurs de l'industrie.

En raison de leur responsabilité envers la société, les architectes doivent intégrer ces principes déontologiques dans leur pratique quotidienne. Cultiver une relation saine avec les fournisseurs, tout en protégeant leur indépendance, permet à la fois de garantir la qualité des projets et de préserver la réputation de la profession. ●

✍ Cet article est librement inspiré d'un texte de l'Ordre des ingénieurs du Québec intitulé *La relation ingénieur-fournisseur: utile, nécessaire et... délicate* (revue *Plan*, juillet-août 2020).



Consortiums: des rappels importants!

Les consortiums sont courants pour les grands projets institutionnels ou lorsqu'une jeune agence souhaite entreprendre un projet de plus grande envergure avec le soutien d'une firme mieux établie. Toutefois, ils ne constituent pas toujours un véhicule adapté à l'exercice de la profession. Cela est particulièrement vrai lorsque le consortium implique des organisations qui ne sont pas des bureaux d'architectes ou qui ne sont pas reconnues comme tels au Québec. Voici un tour d'horizon des situations qui méritent une attention particulière.

PAR L'ÉQUIPE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

D'entrée de jeu, les lecteurs sont invités à consulter *Consortiums : vos obligations s'appliquent*, article qui a été publié dans *Esquisses* au printemps 2020 et qui rappelle certaines responsabilités des architectes dans un contexte de consortium. Il convient également de souligner que la direction du fonds d'assurance de l'OAQ (DFAO) et l'Association des architectes en pratique privée du Québec offrent sur leurs sites Web respectifs un modèle de contrat de consortium.

Non seulement ce gabarit offre des champs particuliers à remplir, mais il peut également être bonifié ou allégé selon les besoins. Dans un tel cas, il est recommandé de faire appel aux services-conseils d'un cabinet juridique afin de faire vérifier le contenu de l'entente, notamment si l'on souhaite y intégrer un volet responsabilité exclusive (p. ex.: un bureau est responsable de la conception et l'autre, de la surveillance de chantier) ou encore rendre compte de la multidisciplinarité au sein du consortium.

S'associer à d'autres disciplines

Les architectes peuvent former un consortium avec des partenaires issus d'autres disciplines (ingénierie, architecture de paysage, design d'intérieur, etc.). De tels consortiums doivent notamment prévoir la responsabilité des activités de chaque professionnel ou professionnelle (ou groupe de professionnels, le cas échéant) selon leur champ de compétences. Les livrables doivent être produits de manière indépendante même s'ils ont été élaborés dans un contexte de collaboration multidisciplinaire.

Si ce concept est plus limpide dans le cas de l'architecture et du génie, il peut l'être moins dans celui du design d'intérieur ou de l'architecture de paysage. Même si le contenu conçu par les membres de ces disciplines pourrait s'intégrer naturellement dans les documents des architectes – par exemple, en identifiant les consultants ou consultantes dans le cartouche des plans ou à la page frontispice du devis –, cette pratique doit être évitée afin de clairement départager les responsabilités de chaque professionnel et professionnelle.

La limite des ententes avec les technologues en architecture

Bien qu'aucune règle n'interdise la formation d'un consortium entre architectes et technologues, une telle entente ne repose sur aucune logique professionnelle, particulièrement dans le cas d'un projet relevant du champ de pratique exclusif des architectes. En effet, un contrat de consortium ne prévoit pas de relation de subordination entre les parties, et les technologues n'ont pas l'autorisation d'exercer de façon autonome dans des projets non visés par l'article 16.1 de la Loi sur les architectes (RLRQ, chapitre A-21) ou par le Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel dont la compétence relève de la technologie de l'architecture (RLRQ, chapitre A-21, r.01.).

Il est important de rappeler que, même si plusieurs firmes participent à un consortium, les polices d'assurance ne se cumulent pas : seule la plus élevée des couvertures disponibles sera applicable.

Dans pareil contexte, les architectes demeurent seuls responsables de l'exercice de l'architecture. Si un bureau d'architectes souhaite obtenir l'appui d'un bureau de technologues pour exécuter un mandat (par exemple, pour augmenter le nombre de ressources disponibles), il doit plutôt établir un contrat de sous-traitance.

Soyons très clairs: ni le contrat de consortium ni celui de sous-traitance ne constituent des moyens de contourner la loi afin de permettre aux technologues d'exercer dans le champ de pratique exclusif des architectes. Il ne s'agit pas non plus d'un mécanisme permettant aux architectes de légitimer la poursuite d'un projet amorcé par des technologues. À cet effet, il est important de se remémorer les lignes directrices applicables lorsque d'autres personnes contribuent à des documents que les architectes doivent signer et sceller (voir oq.com/lignes-directrices-sceau).

Le partage de responsabilités entre bureaux d'architectes

Un contrat de consortium définit plusieurs modalités, notamment en matière de gestion administrative, de répartition des honoraires et de partage des responsabilités. Bien que la majorité des consortiums soient généralement constitués de manière équitable entre les parties (50/50, 33/33/33, etc.), certains ne suivent pas cette répartition. Dans un cas du genre, il faut savoir que, si

une réclamation est déposée à la DFAO, cette dernière présumera par défaut que le consortium est réparti également. Si tel n'est pas le cas, il appartient aux parties de transmettre leur contrat à la DFAO afin que la responsabilité soit partagée selon les termes de l'entente. Il est important de rappeler que, même si plusieurs firmes participent à un consortium, les polices d'assurance ne se cumulent pas: seule la plus élevée des couvertures disponibles sera applicable.

Travailler avec des firmes hors Québec

Les architectes peuvent s'associer avec des architectes pratiquant à l'extérieur du Québec. Dans ce cas, il est important de vérifier que la firme est autorisée à exercer sur le territoire québécois. Pour ce faire, elle doit compter au moins un ou une architecte apparaissant au tableau de l'Ordre (permis régulier, temporaire ou attestation spéciale) et détenir une police d'assurance équivalente à celle exigée par la DFAO. Si ces conditions ne sont pas remplies, il faut privilégier le contrat de sous-traitance, en sachant que la firme québécoise sera seule responsable des services rendus auprès du client ou de la cliente. ●

Les éléments abordés dans le présent article découlent des questions les plus fréquemment posées. Si vous avez d'autres interrogations concernant la mise en place d'un consortium, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de l'aide à la pratique à l'adresse suivante : aidealapratiq@oq.com



L'institution financière
des architectes

Une offre pensée et développée pour vos besoins personnels et professionnels.

Faites comme plusieurs architectes et profitez de l'offre Distinction.

desjardins.com/architecte
1 844 778-1795 poste 30



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

 Desjardins



Compte rendu de réunion de chantier

Un outil à ne pas négliger

Outre la conception de plans, la surveillance de chantier fait partie des responsabilités pouvant être confiées à l'architecte. En assumant ce rôle, il ou elle sera généralement responsable de tenir les réunions de chantier et de rédiger les comptes rendus (ou procès-verbaux) afférents. Il est donc essentiel pour l'architecte de comprendre l'utilité de ces derniers et de déterminer les informations qu'ils doivent contenir.

PAR M^e MICHAËL DESLAURIERS, AVOCAT CHEZ THERRIEN COUTURE JOLI-COEUR SENCRL

Pourquoi s'en préoccuper ?

Alors que l'architecte dont le rôle se limite à la conception des plans ne sera responsable que des pertes résultant d'un défaut ou d'une erreur dans ceux-ci¹, on présumera responsable de la perte de l'ouvrage survenant dans les cinq ans de la fin des travaux² l'architecte ayant surveillé les travaux. Pour renverser cette présomption, l'architecte doit démontrer que cette perte ne résulte ni de ses plans ni d'un manquement dans la direction ou la surveillance des travaux.

D'un point de vue pratique, les comptes rendus facilitent la coordination entre les responsables du chantier, assurent le suivi de l'avancement des travaux et conservent une trace écrite des imprévus, des demandes de modifications ou d'ajouts ou des autres décisions prises par les divers intervenants et intervenants en cours de chantier.

Les tribunaux reconnaissent d'ailleurs l'importance des comptes rendus de réunion, qualifiant ces écrits de véritables « aide-mémoires collectifs », particulièrement utiles lorsqu'il s'agit d'examiner la responsabilité des parties jouant un rôle dans les travaux³.

Ce que doit contenir un compte rendu

Spécificités de la première réunion

Le compte rendu de la première réunion de chantier se distingue des suivants puisqu'il permettra d'établir les bases du chantier.

Alors que les comptes rendus ultérieurs porteront principalement sur les suivis de travaux, les changements et la gestion des imprévus, celui de la première réunion sert à recenser les ressources humaines et matérielles disponibles, à définir les responsabilités de chaque intervenant ou intervenante, à préciser les objectifs du projet et à planifier les grandes étapes du projet.

Le premier compte rendu sert également à rappeler les règles du chantier, notamment en matière de sécurité de la main-d'œuvre ou de protection des lieux.

Indications introductives essentielles

Pour remplir son rôle d'« aide-mémoire collectif », le compte rendu doit contenir :

- la liste des personnes présentes ainsi que leur rôle et l'entreprise qu'elles représentent;
- la liste des personnes convoquées mais absentes;
- la date et le numéro du compte rendu afin d'en faciliter la consultation.

Après la réunion, il est essentiel de transmettre le compte rendu à l'ensemble des personnes qui y étaient conviées, y compris celles qui étaient absentes. Les personnes présentes seront en mesure d'attester de l'exactitude du document et de signaler les erreurs éventuelles. Quant aux personnes absentes, il est important de leur permettre de suivre les discussions et de réagir en cas d'incompréhension de certains points ou de désaccord sur certains d'entre eux.

Il est aussi fortement recommandé d'inclure au compte rendu une mention précisant que les destinataires disposent d'un délai (72 heures, par exemple) à partir de la réception du document pour transmettre leurs commentaires, à défaut de quoi il sera présumé complet et exact. L'architecte devrait conserver une preuve écrite de l'envoi et, idéalement, obtenir un accusé de réception.

Suivi des tâches réalisées

Le compte rendu doit permettre d'assurer un suivi des tâches accomplies depuis la dernière réunion et de faire une rétrospective de celles-ci.

Toute particularité concernant les travaux réalisés doit être consignée dans le compte rendu, particulièrement si elle requiert une ratification par le donneur d'ouvrage ou l'émission d'un ordre de changement par ce dernier. Il en va de même pour toutes divergences entre les intervenants et intervenants du projet. Il est important de bien consigner la position de chacune des personnes.

Planification des tâches et des délais

Le compte rendu doit également inclure une planification claire des prochaines étapes à réaliser selon l'entrepreneur général. Cette planification peut être faite sous forme de liste, et les tâches à venir doivent être assignées aux entrepreneurs ou aux professionnels et professionnelles responsables de leur réalisation afin de prévenir tout enjeu d'imputabilité.

Points à surveiller

La réunion de chantier permet de discuter des problèmes rencontrés par les différents responsables sur le chantier. Le compte rendu doit en faire état et indiquer les solutions adoptées pour les résoudre. Si certains problèmes persistent, le compte rendu devra identifier les responsables de leur gestion ainsi que le délai prévu pour leur prise en charge.

Enregistrement de la réunion

Il est interdit pour un tiers d'enregistrer une conversation à laquelle il ne participe pas sans avoir l'autorisation d'au moins un des personnes présentes⁴. En revanche, une personne qui participe à la discussion peut légitimement l'enregistrer, sa simple participation permettant de conférer à l'enregistrement toute sa légalité.

Dans le contexte des réunions de chantier, une intervenante ou un intervenant pourrait légalement les enregistrer à l'aide d'un dispositif technologique, à moins d'une disposition contractuelle spécifique l'en empêchant. Par le fait même, un enregistrement, même réalisé à l'insu des autres, pourra être mis en preuve dans le cadre d'un litige potentiel puisqu'il s'agira d'une preuve légalement obtenue.

D'où l'importance, pour l'architecte, de s'exprimer avec clarté et en conformité avec ses obligations. Il ou elle doit veiller à choisir ses mots avec soin afin d'éviter toute déclaration pouvant être interprétée comme un aveu ou un engagement qui n'est pas prévu.

Si le compte rendu peut parfois être utilisé afin de résoudre de potentielles ambiguïtés, son rôle reste celui d'un « aide-mémoire ». L'architecte doit donc s'assurer que son contenu est fidèle aux discussions qui ont eu lieu.

En résumé

Le compte rendu de réunion joue donc un rôle clé pour assurer un suivi collectif du chantier et documenter les incidents survenus en cours de projet. Il constitue une ressource précieuse pour retracer les décisions et les actions.

Il ne remplace cependant pas les rapports de visite de l'architecte, qui doivent également être rédigés en parallèle pour attester de ses vérifications individuelles liées à la conformité des travaux avec les plans.

En combinant ces deux outils, l'architecte dispose d'une documentation solide pour démontrer la rigueur de sa surveillance des travaux et limiter sa responsabilité en cas de litige. ●

1 Code civil du Québec, art. 2121.

2 Code civil du Québec, art. 2118.

3 Sœurs de Sainte-Marcelline c. Construction Paul H. Paré inc., 1997 CanLII 8951 (QC CS), par. 50.

4 Code criminel, L.R.C. 1985, c. C-46, art. n° 184.2.

NOUVELLES INSCRIPTIONS

3 février 2025

McDonald, Timothy

11 février 2025

Wei, Dihua

12 février 2025

Hurtarte-Andrade, Andrea

21 février 2025

Dion, Virginie

Parisé, Charlène

Thibodeau-Gagnon, Alexandra

25 février 2025

Akcan, Zeynep

Di Bartolo, Alexandre

11 mars 2025

Amin Farzaneh, Nazli

13 mars 2025

Desrochers-Ruhdorfer, Nicolas

Pothier, Martin

20 mars 2025

Lapierre, Nicolas

31 mars 2025

Keuyalian, Avo

1^{er} avril 2025

Hammond Benoit, Mikaël

2 avril 2025

Amirisharifi, Shahraam

Brochet, Ann-Frederic

Brown, Trisha

Dugas, Vickie

El Dada, Ranim

Fortier, Marie-Eve

Gariépy, Mariana

Haumesser, Caroline

Hay-Goulet, Ariane

Madahi, Mahshid

Pelletier, Amilie

Pelletier, Jeanne

Robidoux, Marie-Pier

Swail, Jade

Therrien, Alexandre

Thompson, Josiane

Trudeau, Geneviève

3 avril 2025

Abdul-Hadi, Najate

Audet, Justine

Boily, Isabelle

Cremoux, Aurélia

Elbaze, Ilana

Gourdeau-Chevrette, Veronique

Haddadi, Soulef

Kalev, Kaloyan

Koubaa, Houssein

Lapointe, Alexandra

Mainville, Éloïse

Mezher, Talal

Morneau, Juliette

Pesant, Olivier

Tremblay, Laurie

Viens, Roxanne

8 avril 2025

Arguin-Marchand, Sandrine

Bissegger O'Connor, John

Caka, Arba

Chartier, Nicolas

Coetzee, Marko

Conde Medina, Ivelys

Côté-Levasseur, Léanne

Cuellar, Christopher

Fortin, Vincent

Gaboury-Salvail, Rosemonde

Grenon, Millie-Ann

Lacroix, Florence

Lemieux-Montminy, Sarah

Létourneau, Jean-François

Manoleva, Vesna

Ravel, Bénédicte

Sayah, Zahia

St-Laurent, Noémie

Sutre, Alix

Trottier, Léa

11 avril 2025

Bernier, Gabrielle

Castonguay, Jordane

Denai, Zouheyr

Trépanier, Viviane

15 avril 2025

Beaulieu, Maxime

Cloutier, Rosie

Corbani, Hikmat

Corbeil, Ariane

Corriveau, Rachel

Gagnon, Marie-Philippe

Gaudreault, Grégoire

Guay, Geneviève

Idir, Maïté

Jolicoeur, Kamilla

Labelle, Alexandra

Langevin, Valérie

Patry-Larose, Gabriel

Poirier, Claudel

Saikali, Rony S.

Vigneault, Arianne

16 avril 2025

Asselin, Sébastien

Bazinet, Marie-Pier

Benoit, Raphaëlle

Boulangier Cartier, Antonin

Brochu, Koralie

Cassista Ruest, Philippe

Chabot, Camille

Charest, Claudie-Anne

Chouinard, Marie-Claude

Dakar, Litsa

Deroy, Annie-Claude

Deslandes-Lyon, Victoria

Desrochers, Sandra

Duclos, Anaïs

Dunkley, Rosalyn

Gaudreault, Erica

Hamon-Bernard, Julien

Harrisson, Jérôme

Houle, David

Ibrahim, Antoune

Jasmin, Lydie Caroline

Jobin, Mathieu

Jolin, Carolane

Laberge-Chamberland, Sophie

Lavoie-Giasson, Lévy

Leather, Steven

Lessard, Karl

Laignon-Lapointe, Gabrielle

Mayaux, Nicolas

Millien, Bénédicte

Morissette, Patricia

Mousslim, Ramy

Nguyen, Andy Nhat Phi

Shannon, Hope

Smida, Sana

Thérien, Jean-Philippe

17 avril 2025

Alamaldin, Laila

Beauregard, Sébastien

Bellefeuille, Anne-Laurence

Caron-Labrecque, Mélissa

Chaumont-Rodrigue, Léandre

Fafard, Rachel

Issa, Anabel

Lambert, Samuel

Massicotte, Laurence

Michaux, Adrien

Painchaud, Camille

Perron, Amélie

Petitclerc, Jonathan

Proteau, Charlie

Tardif, Eugénie

Tavasoli, Parisa

Tremblay, Amélie

Zakharova, Anna

22 avril 2025

Bastien, Vanessa

Boulé, Marc-Antoine

Chénier, Caroline

Dufresne-Aubertin, Sandrine

Fournier, Samuel

Gagnon, Philippe

Laplante, Evemary Jane

Stewart, Eve-Marie

Sutus, Bence Jozsef

Tardif, Clara

Tougas, Anabelle

DÉMISSIONS

26 janvier 2025

Amor, Meir

28 janvier 2025

Beaudette, Pierre

29 janvier 2025

Robitaille, Anne

30 janvier 2025

Francesio, Marion

Legendre, Yolaine

Sorel, Jean-Guy

31 janvier 2025

Chamberland, Hubert

1^{er} février 2025

Desrochers, Fannie

10 février 2025

Faggion, Gabriel

11 février 2025

Jean, Claude

12 février 2025

Labbé, Maurice

14 février 2025

Caron, Michel

Francoeur, Paule

Paquet, Manon

Pelletier, Maxime

Sirois, Carol

15 février 2025

Bérézéanu, Gabriela
Charette, Isabelle

21 février 2025

Cliche, Lucie

27 février 2025

Létourneau, Claude

1^{er} mars 2025

El Mourabt, Khadija
Gaillard, Laure
Lessard, Marc
Roy, André
St-Denis, Jean-François

3 mars 2025

Schuhmann, Steven
Yachnin, Lisa

9 mars 2025

Fahey Pontbriand,
Jean-Philippe

11 mars 2025

Adornato, Nicodemo

12 mars 2025

Guérin, Louis-France

14 mars 2025

Bouchard, Cécile
Roquet, Nicholas

19 mars 2025

Bégin, Richard
Macgillivray, James
Monastesse, Jean
Pranno, Louis
Sorel, Chantal

20 mars 2025

Louafi, M. Salah

25 mars 2025

Charbonneau, Jacques
Huot, Gilles

26 mars 2025

Bellon Manzi, Marie-Christine

27 mars 2025

Bilodeau-D'Astous, Maude
Desgagnés, Luc

28 mars 2025

Castano Montoiro, Belen
Gingras, Ivan
Rougier, Bertrand

31 mars 2025

Avogniko, Laetitia
Bail-L'Heureux, François
Bégin, Lucie
Bélanger, Claire H.
Boucher, Johanne
Brisson, Nathalie
Caron Bühlmann, Christine
Chartrand, Dominique
Colpron, Pierre
De Novaes Pereira Lima, Lucia
Helena
Deschambault, Gabriel
Falardeau, Paul
Gaudreau, Micheline
Ghafouri, Mehdi
Jetté, Laurent G.
Laberge, Jacques
Matheos, Nicholas
Morin, Paulette
Paquin, Pierre-André
Rivest, Marc
Roy, Marie-Louise
Santos-Bouffard, Jessica
Therrien, Louis
Warren, Elisabeth

1^{er} avril 2025

Caya, Laurence
Compéra, Alain
Dionne, Christian
Gravel, Jean-François
Lai, Tzu-Chen
Mac Elwee, Andrea Laurel
Métivier, Anne-Emmanuelle
Paquet, Manon
Rolland-Lamothe, Mikaëlle
Sullivan, Michael B. A.
Touchais, Anne-Laure
Trehin, Gurdip Singh
Vély, Daniel J.

3 avril 2025

Chartier-Primeau,
Marc-Antoine
Paulin, Rodrigue
Plourde, Yoann

4 avril 2025

Tremblay, Sophie

8 avril 2025

Chung, Lucy Lai Ming

9 avril 2025

Papillon, Ghislain

RÉINSCRIPTIONS

13 février 2025

Charbonneau, Annie M.

13 mars 2025

Chalhoub, Antoine

1^{er} avril 2025

Blain, Catherine

RADIATION

13 mars 2025

Raby, Paul

DÉPARTS À LA RETRAITE

26 janvier 2025

Dallaire, Yvon

30 janvier 2025

Fortin, Luc

1^{er} février 2025

Pellerin, Michel

4 février 2025

Benbady, Abdelali

6 février 2025

Contant, François A.

10 février 2025

St-Martin, Sylvie

11 février 2025

Beauchemin, Patrice

12 février 2025

Roby, Serge

13 février 2025

Riverin, Julie

14 février 2025

Gélinas, Sylvie
Malo, Johanne

15 février 2025

Amiot, Louise
Trudel, Guy

28 février 2025

Bergeron, Suzanne
Destroismaisons, Sylvie
Savoie, Claude

1^{er} mars 2025

Grenon, François
Heubri, Roula
Ostiguy, Mireille

3 mars 2025

Parenteau, Jacques L.

10 mars 2025

Girard, Sylvie
Turcot, Luc

21 mars 2025

Gogluska, John W.

24 mars 2025

Rivard, Louise

28 mars 2025

Descôteaux, Jacques
Tremblay, Marco

31 mars 2025

Bouchard, Denis P.
Boulay, Gaston
Chadillon, Marc
Dubreuil, Guy
Grenier, Gilbert Vincent
Laguë, Jean
Meloche, Daniel
Roy, Louise
Weiser, Fred

1^{er} avril 2025

Boisvert, Claude
Cardas, Diana
Cojocar, Anne-Isabelle
Dupuis, Josée
Mincoff, Lionel
Papineau, Christiane

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

20 décembre 2024

Anastasiu, Michel

Jugement du Tribunal des professions accueillant la requête en rejet d'appel de la décision sur la requête en radiation provisoire immédiate rendue par le Conseil de discipline le 14 juin 2024

11 mars 2025

Raby, Paul

Jugements du Tribunal des professions confirmant la décision sur culpabilité rendue le 3 août 2022 et rectifiée le 6 septembre 2022 par le Conseil de discipline et la décision sur sanction rendue le 21 décembre 2022 par le Conseil de discipline

Pour obtenir plus de renseignements sur les décisions, rendez-vous à soquij.qc.ca

Bye-bye les architectes ?

PAR PIERRE CORRIVEAU, PRÉSIDENT

A lors on y est. L'intelligence artificielle (IA) est maintenant à la portée de tout le monde. Des architectes d'ici et d'ailleurs l'utilisent pour multiplier leurs idées, accélérer des analyses environnementales, déchiffrer des appels d'offres, écrire des procès-verbaux ou, vous l'avez vu, rédiger un éditorial... Ça séduit tellement c'est rapide et efficace. Comme chaque fois qu'une nouvelle technologie émerge, on sent une pression : on se dit que soit on l'adopte, soit on se fait dépasser. Mais avant de trop nourrir la bête, une réflexion s'impose, que cet éditorial écrit sans IA espère enrichir.

Dans l'article en couverture de ce numéro d'*Esquisses*, on comprend que les architectes qui utilisent l'IA le font avec discernement. Ils et elles perçoivent les limites de l'outil et s'en servent davantage pour s'inspirer que pour utiliser servilement ses réponses dans leurs projets.

Des architectes vont jusqu'à s'engager dans l'élaboration des IA. C'est leur manière d'influencer le progrès de l'intérieur, pour y instiller les valeurs humanistes de la profession, ne pas rester derrière et, potentiellement, ne pas se voir remplacer. Or, la question du remplacement des architectes par les IA est plus insidieuse qu'il n'y paraît.

On est bien d'accord : pour l'instant, aucune machine n'a la faculté de répondre aux besoins sensoriels et spatiaux des êtres humains comme un ou une architecte d'expérience est apte à le faire. Le problème n'est pas là, pas encore du moins.

Par contre, dès à présent, on peut s'inquiéter de la formation de la relève en architecture. En effet, l'IA a la capacité d'accomplir plusieurs des tâches traditionnellement confiées à un candidat ou une candidate à la profession. Si on se reporte au *Programme de stage en architecture*, on trouve des exemples de tâches pouvant être exécutées dans ce contexte, entre autres : « collaborer à la préparation de dessins » ; « calculer les superficies et les volumes d'un projet » ; « faire des recherches et appliquer les exigences des codes du bâtiment à l'utilisation de l'énergie » ; « collaborer à la préparation de synthèses et à l'évaluation de données », et j'en passe...

Relève à risque

Pour beaucoup, confier ces tâches à l'IA peut devenir attrayant. Elle les exécute, peu importe le jour ou l'heure, autant de fois qu'on le veut, et ce, en réduisant les coûts et les délais à une fraction de ce que représente l'embauche d'une personne salariée. À court terme, on peut supposer

que bon nombre d'architectes d'expérience confieront la supervision de l'IA aux plus jeunes, faute d'en avoir l'habitude. Mais à moyen et long terme, qu'en sera-t-il ?

S'il devient facile de confier à l'IA une bonne partie des tâches traditionnellement accessibles aux candidats et candidates à la profession, comment ces personnes pourront-elles acquérir l'expérience essentielle pour remplir les conditions de leur stage ? Comment la sensibilité et la profondeur d'analyse propres aux architectes pourront-elles se développer ? Qui pourra succéder demain aux architectes d'aujourd'hui avec le même degré de savoir-faire ?

Ma crainte est que les bureaux se mettent à former l'IA au lieu de former la relève. L'Ordre devra donc se positionner et prendre, le cas échéant, des mesures pour contrer ce risque. Plusieurs avenues existent... Encourager les architectes à devenir maîtres de stage par l'entremise du programme de formation continue ou par des crédits de cotisation, intégrer le stage au cursus scolaire, élargir les possibilités de stage...

Humanité sans travail ?

L'architecture est loin d'être le seul domaine qui s'apprête à vivre ces bouleversements. À en croire une récente déclaration de Bill Gates, on n'aurait plus besoin du genre humain dans la plupart des métiers d'ici une dizaine d'années. Dans cette déclaration¹, le fondateur de Microsoft n'a pas osé s'avancer sur la manière dont l'humanité s'adaptera à cette révolution du travail...

A contrario, bien des spécialistes croient que les professions faisant appel à la créativité, à l'intelligence émotionnelle et aux raisonnements éthiques sont peut-être moins à risque. Les architectes en sont, c'est certain. Mais ce qui est aussi certain, c'est que, pour qu'une profession perdure, elle a besoin de sa relève.

¹ « Bill Gates predicts only three jobs will survive the AI takeover. Here is why », *The Economic Times*, 28 mars 2025.

S'il devient facile de confier à l'IA une bonne partie des tâches traditionnellement accessibles aux candidats et candidates à la profession, comment ces personnes pourront-elles acquérir l'expérience essentielle pour remplir les conditions de leur stage ?





ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Vos obligations quand d'autres personnes contribuent à un document que vous signez et scellez

Comme architecte, vous êtes susceptible d'avoir à signer et sceller des documents que vous n'avez pas entièrement réalisés. Or, cette pratique est encadrée par des balises strictes.

En particulier, vous devez avoir **une connaissance et une maîtrise globales** des documents en question et **assurer la direction** des personnes qui y contribuent si elles ne sont pas membres de l'Ordre.

Pour vous assurer de respecter ces exigences, consultez les lignes directrices de l'OAQ à :
oaq.com/lignes-directrices-sceau



Votre sceau et votre signature sont le gage d'un haut niveau de professionnalisme pour le public. Assurez-vous de les apposer en toute connaissance de cause.



Découvrez des économies avec TD Assurance.

Vous pourriez obtenir des tarifs préférentiels sur l'assurance habitation, auto et voyage. De plus, découvrez des options de couverture souples avec TD Assurance.

Pour en savoir plus ou pour obtenir une soumission, visitez tdassurance.com/oaq



TD Assurance



Assurances générales : Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc., au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc., en Ontario, et par Agence Directe TD Assurance Inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, 12^e étage, Montréal (Québec) H2P 1B6. En raison des lois provinciales, ce programme d'assurances auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba ni en Saskatchewan. **Assurance voyage :** Les régimes d'assurance voyage de TD Assurance sont des régimes d'assurance individuelle. L'assurance pour les causes médicales assurées est offerte par TD, Compagnie d'assurance-vie, et l'assurance pour les causes non médicales assurées est offerte par la Compagnie d'assurance habitation et auto TD. Les couvertures et les indemnités sont assujetties à des conditions d'admissibilité, à des limites et à des exclusions, y compris l'exclusion de troubles médicaux préexistants. Consultez la police pour obtenir tous les détails. Les produits d'assurance voyage et les tarifs préférentiels sont offerts par l'entremise du programme TD Assurance Meloche Monnex et sont exclusifs aux groupes de professionnels et de diplômés avec qui TD Assurance a une entente visant les produits d'assurance voyage. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. ^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.